

Quelques notes historiques sur les quatre ou cinq phases du libéralisme en France

Le libéralisme a apparu à la fois dans un grand nombre de pays. Mais c'est en France qu'il a fait explosion. Là on peut distinguer quatre phases successives de la funeste erreur, caractérisées par quatre noms qu'il a portés tour à tour et sous lesquels il a accompli son œuvre néfaste.

Au XVIII^e siècle, il s'est nommé la *philosophie*. A la fin du même siècle, il s'est appelé *la révolution*. En 1830, il porta proprement le nom de *libéralisme*. Après 1870, il a pris, avec un nouveau masque, le nom d'*opportunisme*.

Les philosophes se lèvent, au XVIII^e siècle, comme un tourbillon violent qui déchaîne la tempête sur la surface de la terre, comme une armée formidable qui enveloppe la cité sainte et s'apprête à lui donner l'assaut et à la renverser de fond en comble (1). Tout le secret de leur doctrine et de leurs aspirations est renfermé, selon eux, dans une formule fameuse qui cache dans ses flancs le bouleversement et la mort : *Liberté, Egalité, Fraternité*. On peut dire qu'il est déjà tout entier dans le premier mot, entendu à leur façon : *Liberté*. *Liberté*, c'est-à-dire, *Ecrasons l'Infâme*. *Liberté*, c'est-à-dire "Je n'obéirai pas" à Dieu ni à ses représentants ; mais je serai mon maître (2). *Liberté*, c'est-à-dire "Abolissons les lois de l'Eternel et de son Christ et rejetons loin de nous leur joug.(3)" *Liberté*, c'est-à-dire *rationalisme*, ou affranchissement de la *raison* naturelle par le rejet de la *révélation* divine. *Liberté*, c'est-à-dire, *naturalisme* ou affranchissement de la *na-*

(1) Ecce ego ad te Gog principem capitis Mosoch et Thabal. . Ascendens autem quasi tempestas venies, et quasi nubes, ut operias terram tu, et omnia agmina tua, et populi multi tecum. . . . Ut diripias spolia, et invadas prædam, ut inferas manum tuam super eos qui deserti fuerant, et postea restituti, et super populum, qui est con. regatus ex gentibus, qui possidere cœpit, et esse habitator amblicii terre. Ez. XXXVIII, 3-12.

(2) Non serviam ; Similis ero Altissimo. Cti de Lucifer. Is.

(3) Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis jugum ipsorum. Ps. II.

ture par la révolte contre le Dieu incarné et l'ordre surnaturel établi par la miséricorde divine.

En 1789, les philosophes se trouvent maîtres et entreprennent de refaire la société selon leurs principes. Au nom de la *liberté*, ils détruisent l'ancienne monarchie chrétienne, le plus populaire des gouvernements qui ait jamais existé sur la terre. Au nom de la *liberté*, ils abolissent les anciens *ordres* de l'Etat, le clergé qui avait fait la France, la noblesse si chevaleresque par son esprit et ses traditions. Au nom de la *liberté*, ils suppriment tous les *corps* publics, les plus populaires et les plus utiles comme ceux qui ne répondaient plus aux besoins de la société. Au nom de la *liberté*, ils dépouillent, exilent ou masssacrent tous les nobles, tous les *prêtres*, tous ceux qui sont *suspects* de ne pas aimer le bouleversement de la religion et des institutions publiques. Au nom de la *liberté*, ils proclament une *constitution civile des cultes*, hérétique et schismatique, que nul catholique ne peut accepter sans renier la foi de son baptême. Au nom de la *liberté*, ils établissent violemment un nouvel ordre social, fondé sur la *nature* et la *raison* seule, à l'exclusion de tout élément *surnaturel*. Ils proclament hautement, solennellement, la *liberté de toutes les religions*, excepté de la religion catholique, la *liberté de tous les cultes*, excepté du culte catholique, la *liberté de conscience*, excepté pour croire en Jésus-Christ et en son Eglise. Oui, ils veulent la *liberté*, c'est-à-dire la *révolte* contre l'Eternel et son Christ. Oui, ils établissent le *règne de la liberté*, c'est-à-dire la *révolution* ou l'état de révolte permanent et constitué *socialement* par une nouvelle organisation politique et civile, dont le principe, le milieu et la fin est le *rationalisme* ou le *naturalisme* ou l'*apostasie*. Aussi, c'est pour faire triompher la *liberté*,—ils le croient et le disent et, en leur sens, ont raison,—qu'ils emprisonnent, exilent ou égorgent tous ceux qui conservent quelque attachement pour le prêtre et l'autel, pour la religion et les institutions chrétiennes.

Napoléon Ier recueille l'héritage sanglant de la révolution et, par un gouvernement régulier et, dans le principe, très populaire, en fait entrer définitivement l'esprit et les principes dans la législation, l'administration et les institutions publiques. Il crée l'Université gouvernementale de France, qui devient presque aussitôt, contrairement aux intentions du fondateur, et est demeuré constamment depuis le *grand séminaire du rationalisme* ou du *naturalisme*, et un instrument d'effroyable perversion pour la France entière.

Louis XVIII et Charles X succèdent à Napoléon Ier ; mais loin de restaurer la monarchie chrétienne de saint Louis, ils ac-

ceptent presque universellement l'œuvre révolutionnaire et n'y touchent tout au plus que dans les dehors et les surfaces. Le rationalisme semble avoir pour jamais pénétré dans les institutions publiques et la vie nationale de la fille aînée de l'Eglise.

Bien plus, une recrudescence du mal qui dévore la France se produit en 1830 par l'expulsion de la branche aînée des Bourbons et l'avènement de Louis-Philippe et de la branche cadette. La grande hérésie contemporaine prend proprement alors le nom de *libéralisme*. Les révolutionnaires de 1830 s'appellent *les libéraux*. Les libéraux de cette époque ont sans cesse à la bouche les mots de *liberté de conscience, liberté des cultes, liberté de la pensée, liberté de la presse, liberté des réunions*, etc ; c'est-à-dire, toujours, comme en 1789 et en 1793, *liberté de la révolte* contre Dieu, son Christ et son Eglise, affranchissement de la *raison* et de la *nature humaine* à l'égard de l'ordre surnaturel. Il y a d'abord comme une terreur dans le peuple des campagnes, qui craint de voir bientôt fermer de nouveau les églises. Mais la foi se réveille ensuite, et en face de l'incrédulité triomphante et maîtresse de l'ordre public, on commence à voir des apôtres surgir pour combattre le fléau.

En 1848, une émeute imprévue renverse la monarchie de juillet, et établit une seconde république qui se montre respectueuse des droits de l'Eglise, et qui reprend même les traditions de Charlemagne en défendant l'autorité temporelle du Saint-Siège et en établissant Pie IX sur son trône.

Napoléon III, qui recueille l'héritage de la seconde république comme son oncle a recueilli celui de la première, débute par une protection ouverte donnée à la religion catholique ; mais ensuite, par crainte du poignard, il fait ou laisse faire l'unité de l'Italie, qui a pour effet d'amener la spoliation du Saint-Siège et une longue captivité du Souverain Pontife, et de déchaîner sur la France des calamités effroyables. Sous son règne, le rationalisme et le libéralisme affectent de se nommer le *progrès* et la *civilisation*. Le *progrès*, dans cette langue nouvelle, c'est la marche des sociétés humaines vers une *sécularisation universelle* ; la *civilisation*, c'est l'épanouissement de l'humanité dans le bien-être et une culture purement *naturelle*.

La république est proclamée pour la troisième fois en France, et avec elle commence une nouvelle phase du libéralisme sous le nom d'*opportunisme*. Gambetta, qui se distingue au début dans la foule des nouveaux persécuteurs, déclare la guerre à la religion catholique : "*Le cléricalisme, s'écrie-t-il, voilà l'ennemi !*" Mais, dans la pratique, il repousse les moyens *radicaux* et adopte des moyens plus *opportuns*, des moyens qui empêchent les cris trop violents de la victime, ménagent l'opinion publique et doivent acheminer

lentement l'Eglise à une ruine entière. Le parti est maître de la France depuis plus de vingt ans. Il a établi *l'instruction gratuite, obligatoire et laïque*, qui doit peu à peu enlever l'empreinte chrétienne aux nouvelles générations et créer un peuple sans prêtres sous un Etat sans Dieu. Il a soumis au service militaire les prêtres et les séminaristes, afin de gêner et d'empêcher le recrutement de la sainte milice, afin de lui enlever l'aurole de son admirable pureté et de l'avilir devant les masses populaires. Il a tenté de retirer aux jésuites et aux autres religieux le droit d'enseigner par le fameux article 7 d'un projet de loi odieux ; et, ayant échoué dans son œuvre inique, il a repris, par des décrets arbitraires de dissolution, ce qu'il n'avait pu obtenir par une loi, et a dissous 261 communautés religieuses. Forcé de s'arrêter dans cette œuvre néfaste par le tumulte et les résistances que provoquèrent ces expulsions injustes et illégales, il a entrepris de ruiner les communautés par une loi dite *d'abonnement* et veut à tout prix leur interdire l'enseignement de la jeunesse et les exterminer.

Mais si d'une part il poursuit avec obstination l'œuvre révolutionnaire de 1789 et de 1793, et travaille de toutes ses forces à séculariser "les mœurs et la vie" de la nation très chrétienne, il sait d'autre part, dans cette œuvre infernale, employer des lenteurs, des tempéraments et une patience hypocrite : en évitant d'agir avec trop de violence, il assure une action persistante et de longue durée, et donne aux sectes maçonniques l'espoir d'un triomphe qui se fait attendre, mais qui cette fois-ci, il s'en flatte du moins, sera définitif.

L'opportunisme, le progrès et la civilisation nouvelle, la révolution et la philosophie sont les noms différents d'une même erreur, ou au plus les faces diverses du même mystère d'impiété. Chacun de ces noms renferme l'universalité de l'erreur moderne, une déclaration de guerre à tout l'ordre surnaturel, une révolte complète contre l'Envoyé de Dieu, Jésus-Christ et l'Eglise qu'il a instituée pour le propager et le continuer sur la terre. Il faut que *la nature et la raison* redeviennent *libres* par la destruction de l'empire de l'Eternel et de son Christ. *Vive la liberté, c'est-à-dire l'apostasie!* A bas "l'antique oppression," c'est-à-dire l'autorité sacerdotale!

DOM BENOIT.

Les églises chrétiennes séparées

L'Eglise catholique est représentée par un chef auquel la délégation divine confère les droits du pasteur et du docteur, et, si la docilité aux enseignements et directions du Souverain Pontife est la pierre de touche par laquelle se reconnaissent les véritables fidèles, il n'est pas moins certain que c'est en repoussant l'autorité du Pape que les dissidents se constituent en l'état de révolte qui fait d'eux les enfants égarés de l'Eglise. Ce refus d'obéir à l'interprète autorisé de la tradition divine caractérise indistinctement tous les groupes séparés ; et leurs chefs, qu'ils se nomment Nestorius, Eutychès, Photius, Luther, Calvin ou Henri VIII, se sont trouvés d'accord en répudiant en la personne du Pape le principe d'unité qui est propre à la vraie religion.

C'est là toutefois que s'arrêtent les analogies entre les deux fractions qui se sont séparées de Rome ; c'est presque aux origines du christianisme qu'il faut chercher les objections que l'esprit subtil des Sémites et des Grecs a multipliées contre les dogmes ; c'est au XVI^e siècle seulement que l'Europe germanique et anglo-saxonne a brusquement rejeté ses traditions d'obéissance. Pour l'Oriental, c'était le dogme qui fournissait les motifs de la rupture, et c'est la morale que prétendait renouveler la réforme protestante quand elle entama la lutte contre la " nouvelle Babylone " ; il est vrai que, de part et d'autre, on chercha avec le temps à élargir et à déplacer la base des opérations : les Orientaux pensent beaucoup moins à défendre l'unité de nature de Jésus-Christ ou à attaquer la procession du Saint-Esprit *ex Filio*, qu'à maintenir contre les prétendues entreprises de Rome l'intégrité de leurs coutumes disciplinaires ; et, d'autre part, si le protestantisme n'enseigne pas une morale différente de la nôtre, il soutient, par exemple sur l'Eglise ou sur la Sainte Eucharistie, des propositions que la théologie catholique doit déclarer hétérodoxes.

Un élément enfin, qui n'a rien à voir avec le dogme, ni même avec la morale, est venu compliquer les malentendus et rendre plus difficile toute conciliation : je veux parler des prétentions des princes ou des prélats dont l'orgueil ou l'esprit de domination supportaient péniblement le pouvoir doucement pondérateur du Vicaire de Jésus-Christ. Patriarches orientaux ou membres du

Saint-Empire voyaient avec impatience de simples prêtres exercer comme légats un contrôle d'autant plus importun qu'il était parfois plus nécessaire ; les Césars de Byzance n'admettaient pas tous qu'une autre influence que la leur s'exercât sur les églises de leur empire, et ils flattaient les tendances schismatiques de leurs évêques, afin que, soustraits à la tutelle du Pape, ils ne dépendissent que de leur bon plaisir ; et les patriarches d'Orient, ayant rompu avec Rome, devinrent des fonctionnaires de Constantinople et le restèrent quand le maître de Constantinople fut un Turc.

Les mêmes dispositions favorisaient, au début, les progrès du protestantisme ; les royaumes scandinaves, une partie des Etats allemands, et l'Angleterre enfin ne passèrent à la Réforme que pour obéir à des souverains qui voyaient dans la rupture avec le Pape un moyen d'accroître leur pouvoir ; je ne parle pas des convoitises, moins élevées encore, que faisait naître l'espoir d'améliorer les finances par la sécularisation du domaine temporel des clercs.

L'assujettissement des églises fut assuré dans une partie des pays protestants par l'abolition des évêchés ; l'autorité spirituelle fut répartie entre les membres des consistoires ou synodes, dans lesquels l'élément laïque entrait dans une proportion suffisante pour que le prince pût y exercer une influence prépondérante.

Ce régime passa, il y a deux siècles, des pays protestants aux églises orientales. Pierre le Grand avait été frappé, pendant son séjour aux Pays-Bas, des avantages qu'une telle organisation pouvait donner aux princes, et, de retour en Russie, il institua le Saint Synode, qu'il investit des pouvoirs que les églises de Kiev et de Moscou avaient exercés jusque-là, non sans porter quelque ombre à l'omnipotence des tsars.

Nous verrons que dans le cours de ce siècle, les Hellènes, les Roumains et les Serbes ont imité la Russie et placé la suprême autorité religieuse aux mains de synodes, qui, par leur constitution, sont hors d'état d'entrer en lutte avec les pouvoirs publics, ce qui aurait pu se produire avec un métropolitain revêtu de la plénitude de juridiction ecclésiastique.

Nous voyons donc que partout la rupture avec Rome a amené une subordination plus complète de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat ; si, en Angleterre, une fraction importante du protestantisme s'élève contre la prépondérance gouvernementale (et cette cause a eu ses martyrs) ; si dans les Pays-Bas et l'Allemagne du Nord, des "dénominations" indépendantes refusent de se soumettre au pouvoir civil, c'est en sacrifiant leurs intérêts temporels et en renonçant aux subventions qui sont, pour les églises officielles, le prix de libertés précieuses ; en Orient, aucun prélat ne peut user

de son pouvoir sans avoir obtenu et payé fort cher le firman d'investiture sans lequel il serait considéré comme un intrus ; puis, une fois reconnu par la Porte, il demeure sous la main de l'infidèle ; qu'il montre quelque zèle pour ses ouailles, qu'il fasse preuve de fierté en refusant d'anathématiser ce qu'il approuve au fond de son âme, qu'il néglige de payer une redevance insolite, qu'on exige de lui sous le nom d'offrande spontanée, il doit s'attendre à une sentence de déposition, de confiscation et d'exil, heureux encore d'échapper à la mort. C'est le régime que certains de nos compatriotes paraissent regretter quand ils réclament à grands cris : *la liberté comme à Constantinople !* Qu'ils cherchent à savoir ce que sont devenus le patriarche grec accusé de faire des vœux pour le triomphe de ses compatriotes, ou les évêques arméniens qui n'ont pas voulu condamner comme rebelles des gens qu'on massacrait par milliers quand ils hésitaient à apostasier.

Si l'Église catholique n'a pas engendré que des saints, il n'en est pas moins certain que, sous le souffle vivifiant de la liberté qu'elle assure à tous ses fidèles, des caractères plus mâles, des volontés plus fermes ont su se manifester chaque fois qu'un de ses droits a été menacé ; sur cent vingt évêques français, il s'en est trouvé quatre pour accepter la Constitution civile du clergé ; et quand Elisabeth a voulu provoquer la défection de l'épiscopat d'Angleterre, un seul de ses membres a oublié ses devoirs ; les autres sont partis pour l'exil, ont langué dans les cachots, ont marché au supplice. Deux Papes se sont laissé arracher, l'un après l'autre, au siège de Pierre plutôt que de sanctionner un seul acte qui eût été le désaveu de leur vie entière.

Ce n'est pas sans tristesse que nous comparons cette noble indépendance avec l'attitude humiliée de la plupart des Églises séparées ; mais ce qui peut nous donner quelque réconfort, c'est de voir que Dieu n'a pas abandonné ceux qui se sont éloignés de lui ; une action continue se fait sentir au sein des groupes les plus éloignés en apparence de toute pensée de retour ; guidés par le Saint-Esprit, les Papes sont intervenus avec sollicitude chaque fois que la prudence le leur a permis, et de cette masse que travaillent le doute, le découragement, la révolte et parfois la haine, se sont dégagés des éléments purs qui sont rentrés déjà dans l'unité ; ils ont fait oublier à cette tendre mère qu'est l'Église les larmes qu'elle avait répandues ; elle en a versé de nouvelles, mais combien douces, celles-là, en voyant rentrer à la maison paternelle des enfants qu'elle avait cru partis pour toujours !

C'est de ce travail intime qui se produit dans l'âme des peuples que sortent les réconciliations individuelles en attendant que

les masses entières se mettent en marche vers l'union ; nous allons en étudier les diverses phases au cours du XIX^e siècle.

I

LES SCHISMES ORIENTAUX

Les Orientaux séparés ne forment pas une masse homogène : les races, les langues et les nationalités se divisent en fractions indépendantes et rivales : de plus, les divergences théologiques les distinguent en trois groupes qui se considèrent mutuellement comme hérétiques : les Nestoriens et les Monophysites sont repoussés par l'Eglise dite orthodoxe, et comme professant des opinions condamnées par les Conciles, et quand, par exemple, une ambassade abyssine s'est rendue à Moscou, le métropolitaine ne l'a pas plus traitée en coreligionnaire à la porte de la cathédrale d'Isaac, que l'archevêque de Paris n'a pu le faire pour d'autres Abyssins qui venaient visiter Notre-Dame.

L'importance numérique des trois Eglises d'Orient est fort inégale : si les Nestoriens sont une centaine de mille et les Monophysites près de cinq millions, l'Eglise "orthodoxe" dépasse cent millions de fidèles, grâce à l'énorme appoint que lui apporte l'Empire de Russie.

A.—Les *Nestoriens*, séparés de l'Eglise universelle depuis le concile d'Ephèse, IV^e siècle, ont été successivement chassés de Constantinople, où leur hérésie avait pris naissance, et d'Edesse, où elle s'était développée. Réfugiés dans la Mésopotamie, où les rois de Perse leur avaient donné asile, ils ont été rejetés vers le nord par les invasions musulmanes, et, après cette dernière migration, sont concentrés aujourd'hui dans les montagnes du Kurdistan. Ceux d'entre eux qui sont demeurés dans la vallée du Tigre, entre Mossoul et Diarbekir, sont rentrés au cours de ce siècle dans la communion romaine et forment l'Eglise chaldéenne unie ; bien qu'ils parlent le turc, ils usent du syriaque comme langue liturgique. Les Nestoriens proprement dits sont établis autour de Kotchannès, près de Djulamerk, où réside leur catholicos ou Mar-Schemoun.

Les missionnaires dominicains de la Mésopotamie et du Kurdistan ont beaucoup contribué au retour des Chaldéens et dirigent à Mossoul un séminaire où s'instruit le clergé indigène ; les protestants ont, aussi un certain nombre de stations d'où leurs missionnaires cherchent à se répandre dans tout le pays.

La grande ignorance des Nestoriens et le caractère patriarcal de leur société civile, divisée en tribus, ne permettent pas souvent d'obtenir de conversions individuelles ; c'est par villages

ou par tribus que s'opèrent les retours ; il s'en est trouvé dans le nombre qui étaient sincères et qui ont duré ; mais, trop souvent, il y a des manœuvres destinées à provoquer l'inépuisable générosité des catholiques d'Europe.

Ce qui caractérise l'Église nestorienne, c'est que les évêchés sont héréditaires et se transmettent d'oncle en neveu dans les principales familles ; le catholico doit pratiquer plus sévèrement qu'aucun autre la loi de l'abstinence, et quelques jeunes gens de sa famille sont astreints, depuis leur naissance, au régime du maigre le plus complet ; à la mort du catholico, un d'entre eux lui succède et les autres sont autorisés enfin à se nourrir de viande. Ce détail montre quelle importance les Nestoriens et les Orientaux, en général, attachent au jeûne et à l'abstinence dont ils font passer l'observation au rang où les Occidentaux placent la pratique des vertus chrétiennes et la fréquentation des sacrements.

B.—Les *Monophysites* ont adopté au Ve siècle un enseignement né de l'erreur nestorienne. Nestorius voyait en Notre-Seigneur Jésus-Christ deux personnes distinctes : le Fils de Dieu et le Fils de Marie ; Eutychès, passant à l'autre extrême, déclara que la nature divine du Verbe avait absorbé la nature humaine du Christ et qu'il n'y avait dans le Sauveur du monde qu'une seule nature. Ce qui fit le succès de cette controverse d'ordre métaphysique, c'est qu'elle permit aux peuples asservis par les Grecs de se soustraire à la tyrannie des évêques byzantins. Du nord au sud, les habitants des territoires qui formaient la frontière orientale de l'Empire adoptèrent le monophysisme et devinrent indépendants du pouvoir spirituel de Constantinople, en attendant le jour où ils pourraient s'émanciper politiquement. Les Arméniens, les Syriens et les Egyptiens se créèrent donc une religion nationale et eurent leur Église à part. Plus tard, les Abyssins, convertis par les missionnaires venus d'Égypte, formèrent la quatrième branche du monophysisme. Séparés par de longues distances, parlant des langues différentes et ayant eu des destinées très diverses, ces quatre peuples n'ont gardé que très peu d'idées communes, même en matière religieuse, et les évolutions de leurs croyances se sont opérées dans des directions divergentes ; on aurait peine aujourd'hui à leur trouver un point de contact, s'ils n'étaient unanimes pour rejeter le concile de Chalcédoine, qui les a tous condamnés, il y a plus de quinze cents ans : en dehors de là, peu d'entre eux seraient en état d'expliquer en quoi leur foi diffère de celle des Grecs et des Latins.

a) Les *Arméniens* sont, de tous les monophysites, les plus nombreux et les plus instruits ; retranchés dans la région monta-

gneuse qui forme l'extrémité orientale de l'Asie Mineure, ils ont pu garder longtemps une indépendance de fait sinon de droit ; leur pays, pauvre et difficilement accessible, était dédaigné par les conquérants, dont les convoitises trouvaient à se satisfaire plus facilement dans des régions plus fertiles et plus prospères. Comme les autres races de montagnards, les Arméniens fournirent un large contingent à l'émigration : sobres, patients, robustes et en même temps pourvus de la finesse et de la prudence qui font les vrais commerçants, ils se répandirent au loin, dans les ports de la mer Noire, à Constantinople, en Russie et en Hongrie ; ils entamèrent contre les trafiquants grecs et juifs une guerre de concurrence, dans laquelle, s'il faut en croire un dicton répandu en Orient, ils ne tardèrent pas à avoir tout l'avantage, mais ce ne fut pas sans exciter l'envie de leurs rivaux et sans amasser contre eux des haines qui devaient aboutir à une catastrophe.

Au point de vue religieux, l'Eglise d'Arménie, qui avait sa raison d'être dans l'opposition organisée contre les évêques grecs, se rapprocha de l'Eglise romaine au temps des croisades, et pendant une assez longue période, on put considérer la plupart des Arméniens comme rattachés à l'unité catholique ; mais les divergences recommencèrent à paraître quand les Latins durent reculer devant l'Islamisme, et le fossé du schisme était devenu plus profond que jamais au commencement du XVIII^e siècle ; ceux des Arméniens qui étaient restés attachés à l'Eglise romaine eurent à subir une cruelle persécution déchainée par leurs compatriotes devenus de plus en plus influents dans les conseils du Sultan.

En dépit de ces violences, et peut-être à cause de cela, la fraction catholique de la nation arménienne s'est plutôt développée, et si elle ne forme qu'une minorité numérique, elle n'en constitue pas moins, avec ses rangs compacts, ses savants religieux mékitaristes et son épiscopat où ne manquent pas les hommes de valeur, un élément dont l'influence morale et intellectuelle n'est pas sans tenir une place importante.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les protestants ont établi en Arménie des missions qui, soutenues par les aumônes venues d'Angleterre et d'Amérique, sont arrivées assez rapidement à inscrire environ cent mille adhérents. Ce qui a fait le succès des Américains, c'est qu'ils ont encouragé les idées d'émancipation politique dans un peuple qui, naturellement fier et conscient de sa grandeur passée, gémissait sous la tyrannie de plus en plus intolérable des Turcs. On gagne facilement la confiance des opprimés en leur faisant entendre des paroles de liberté, et il est connu maintenant

que
patr
pend

aspi
il for
la m
l'avo
autar
du ne
a por
miad
tinop
enfin

La lan
patric
quelq
manif
ment
indisse
une de
contre
des ra
liée à
ment à
sa patr
commu
Saint E
garanti
en lang
le prin
Arméni

Les
l'Armén
de Berl
gagner
quelque
quelle r
révolte
six mois
hométan
dont le r
gements
faveur

que c'est à Londres que se sont formées les puissantes sociétés patriotiques dont le but est de rendre à l'Arménie, avec l'indépendance, son rang parmi les peuples civilisés.

La grande masse du peuple arménien ne connaît pas ces aspirations ; autant qu'on peut se fier aux évaluations orientales, il forme un groupement de trois millions et demi d'individus, dont la moitié environ habite l'empire ottoman ; les protestants, nous l'avons dit, sont cent mille et les arméno-catholiques à peu près autant. L'Eglise arménienne schismatique, qui se dit grégorienne, a pour chef suprême un catholicos qui réside au monastère d'Etchmiadzin, dans l'Arménie russe ; et quatre patriarches, à Constantinople, à Aghtamar, dans la Grande Arménie, à Sis, en Cilicie, et enfin à Jérusalem, exercent une autorité à peu près autonome. La langue liturgique est l'arménien, auquel les efforts du parti des patriotes sont arrivés, dans ce dernier quart de siècle, à rendre quelque chose de la vie littéraire qui, à plusieurs reprises, s'était manifestée avec un certain éclat. Le clergé, associé à ce mouvement de régénération, a travaillé pour sa part à affirmer l'union indissoluble de l'idée religieuse avec l'idée patriotique, et c'est là une des principales difficultés que le missionnaire catholique rencontre chez les dissidents orientaux : la croyance particulière a des racines historiques, la prière publique est trop intimement liée à la langue nationale pour qu'on puisse faire admettre facilement à des intelligences plutôt étroites qu'on peut rester fidèle à sa patrie en abjurant des erreurs dogmatiques et en entrant en communion de prières avec des peuples d'une autre race. Le Saint Père s'est efforcé d'accorder aux Orientaux toutes les garanties qui pouvaient assurer l'usage des liturgies particulières en langue nationale, et, cependant, c'est là encore que se trouve le principe de résistance à tout rapprochement non seulement en Arménie, mais parmi les autres sectes orientales.

Les espérances d'émancipation, encouragées par les amis que l'Arménie avait en Occident, déterminèrent, au moment du traité de Berlin, une effervescence qui, toute factice au début, finit par gagner les masses : las de supporter les avanies et les spoliations, quelques groupes de patriotes prirent les armes, et le lecteur sait quelle répression barbare a noyé dans le sang ces vellétés de révolte : l'atrocité des massacres, qui se prolongèrent pendant six mois entiers, a montré ce qu'il fallait penser de l'empire mahométan, bête féroce qu'on disait apprivoisée ou engourdie, et dont le réveil a été terrible : c'était un démenti à tous les engagements que la diplomatie européenne croyait avoir obtenus en faveur des sujets chrétiens du Sultan : mais ce qui n'est pas

moins déconcertant, c'est de voir que les puissances, dupées par les Turcs, ont été impuissantes à arrêter le mal et que les divisions entretenues entre elles par la fourberie de la Porte ont permis à l'œuvre sanglante de s'accomplir en présence d'une apathie qui ressemblait à de la complicité.

Le jour n'est plus éloigné où la Russie, déjà maîtresse de l'Arménie du Nord, poussera ses régiments jusqu'à l'Euphrate ; le prétexte est trouvé pour de nouvelles conquêtes ; le fruit a mûri et tombera bientôt dans la main qui se tend pour le cueillir. Puissent les Arméniens ne pas se repentir alors d'avoir changé de maîtres !

b) Les *Jacobites* ou monophysites de Syrie ne représentent aujourd'hui qu'une très minime partie des populations de la contrée que traverse le cours supérieur de l'Euphrate : ils sont une soixantaine de mille, répartis entre Alep, Mossoul, Diarbékir et Mardin, résidence de leur patriarche ; au début du siècle, il y avait déjà une Eglise syrienne catholique détachée du schisme au XVe siècle, à la suite du concile de Florence ; persécutés par les musulmans et par les schismatiques, les Syriens unis ont lutté sous la conduite de pasteurs énergiques, Mgr Giarve (1826-1851), Mgr Samhiri (1851-1865), Mgr Harcou (1865-1873), Mgr Scellot (1873-1878), Mgr Benham Benni (1878-1898), et leur nombre a plus que doublé au cours du siècle sans atteindre encore celui des jacobites.

Il est douloureux de constater que ces cent mille chrétiens ne représentent qu'une épave surnageant après le naufrage, la presque totalité des habitants ayant passé à l'islamisme au moment de la conquête musulmane.

c) Les *Coptes* sont la partie demeurée chrétienne de la population de l'Egypte ; en haine de la domination des Grecs, les monophysites égyptiens avaient accueilli les conquérants arabes en libérateurs, et ils furent d'abord traités avec indulgence, mais la puissance des califes, en se consolidant, devint de plus en plus oppressive, et le peuple, chez qui le clergé schismatique avait nourri les passions sectaires beaucoup plus que les véritables vertus chrétiennes, glissa presque tout entier sur la pente qui le conduisait à l'apostasie. C'est seulement dans la Haute-Egypte, entre Assiout, Akhmim et Tahta, que se conservèrent les vestiges de la religion nationale.

Aujourd'hui, sur huit millions d'habitants, il y a en Egypte environ trois cent mille chrétiens monophysites, répartis en une dizaine de diocèses et soumis à un patriarche qui réside au Vieux Caire.

I
de l'E
une E
de cet
à plus
U
le pap
orient
aposto
cette a
tats or
patriar
les con
du peti
De
des pre
dotés o
cité de
des peu
comme
mettent
tout a
subsidi
dans ce
de préd
avanta
que celui
mum leu
de dix à
développ
ira en au
truction
schismati
d'un clerg
surmature
d) Le
quelque
est envoy
physites.
de saint M
que le lati
Le chr
israelites e
ont vécu p

La foi catholique n'avait pas cependant disparu absolument de l'Égypte, et le zèle des missionnaires franciscains reconstitua une Église copte unie, mais combien furent modestes les débuts de cette œuvre ! Il y a dix ans à peine, on ne pouvait pas estimer à plus de quatre mille le nombre des catholiques de rite copte.

Un mouvement très caractérisé s'est produit au moment où le pape Léon XIII adressait un appel pressant à tous les dissidents orientaux ; quelques jeunes prêtres coptes, formés aux vertus apostoliques à l'Université de Beyrouth, se mirent à l'œuvre avec cette ardeur qu'inspirent la foi et la jeunesse ; les premiers résultats ont déterminé le Saint-Siège à rétablir pour les Coptes le patriarcat d'Alexandrie ; deux évêques assistent le Patriarche, et les conversions ont quadruplé en quelques années l'importance du petit troupeau.

De l'action des catholiques, il convient de rapprocher celle des protestants américains, dont les établissements richement dotés ont pris un rapide développement. Autorisés par l'élasticité de leur symbole à s'écarter le moins possible de la théologie des peuples qu'ils veulent évangéliser, les protestants regardent comme leurs ceux qui réprouvent avec eux le culte des images et mettent en doute la présence réelle. Ils ont pu sinon convertir, tout au moins rendre neutres quelques évêques, gagnés par des subsides placés avec discernement ; libres de ce côté, ils envoient dans ce pays de jeunes indigènes, leurs disciples, à qui le métier de prédicant rapporte la considération du public et un salaire avantageux correspondant à un travail infiniment moins pénible que celui des champs. Par ces moyens et en limitant à un minimum leurs exigences dogmatiques, les protestants ont enrôlé déjà de dix à vingt mille pro-élytes, et tout porte à redouter qu'avec le développement de l'influence anglaise, le nombre de leurs recrues ira en augmentant. Ce qui préserve les catholiques, c'est l'instruction et la formation reçues par leurs prêtres ; ce qui livre les schismatiques aux nouveaux venus, c'est l'ignorance et la presse d'un clergé que rien n'a préparé à sa mission et qu'aucun mobile surnaturel ne dispose à la comprendre.

d) Les *Abyssins*, dont il est difficile d'évaluer le nombre avec quelque précision, forment une Église dont le chef ou *abouua*, est envoyé du Vieux Caire par le patriarche des Coptes monophysites. Ils emploient dans leurs offices la liturgie égyptienne de saint Marc traduite en gheez, idiome qui est à l'amharique ce que le latin est aux langues modernes de France et d'Italie.

Le christianisme des Abyssins est mélangé de superstitions israélites et musulmanes qui s'expliquent par l'isolement où ils ont vécu pendant une longue suite de siècles ; il s'en faut beau-

coup que l'unité de doctrine règne parmi eux ; mais avec des nuances très caractérisées, le monophysisme est la religion nationale à laquelle de récentes victoires ont ajouté la consécration du patriotisme.

Les Jésuites portugais avaient commencé à introduire le catholicisme en Abyssinie ; les révolutions que ce pays a traversées avaient à peu près fait disparaître la trace de leurs efforts : les capucins français et les lazaristes ont repris, vers le milieu du siècle, l'œuvre interrompue ; à un moment, quand les conquêtes italiennes semblaient devoir s'étendre jusqu'au cours supérieur du Nil, des capucins italiens ont été substitués aux lazaristes français ; mais du jour où l'Italie a limité ses ambitions à la bande du littoral qui s'appelle *Colonia Eritrea*, les lazaristes ont été invités à reprendre possession des missions qu'ils avaient fondées sur les territoires soumis à Ménélik. Dans ce pays, l'ère des résultats n'est pas encore ouverte, nous en sommes toujours à la période difficile des débuts, celle où le travailleur enfouit péniblement la semence dans une terre ingraté ; que Dieu fasse blanchir la moisson dans le siècle qui est près de commencer !

(A suivre.)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Sa Sainteté Léon XIII est entré le 2 mars dans sa quatre-vingt-onzième année d'existence, et le lendemain, le vénéré Pontife a vu se terminer la vingt-deuxième année de son pontificat, à dater de son couronnement.

Au nom de ses lecteurs, le MOUVEMENT CATHOLIQUE offre au glorieux Pontife l'hommage de son filial attachement en même temps que l'expression de ses vœux les plus ardents pour que Dieu le conserve encore longtemps à l'affection, à la reconnaissance et à la vénération de ses enfants.

L'année dernière, l'influence de Mgr Quigley faisait cesser une grève désastreuse à Buffalo. La semaine dernière, à Montréal, l'influence de Mgr Bruchési contribuait pour sa bonne part à mettre fin à un sérieux conflit entre les deux races qui forment le gros de la population dans la métropole commerciale. L'Eglise a ainsi de tout temps travaillé à conserver ou à rétablir la paix dans les esprits et les cœurs. Sa mission est essentiellement pacificatrice, car c'est la paix pour tous les hommes de bonne volonté que son divin fondateur a apportée sur la terre.

La *Northwest Review* indique comme objet de la mission dont le R. P. Lacombe, O. M. I., a été chargé dans son prochain voyage en Europe, celui de s'assurer les services d'un ordre de Frères pour son établissement de métis, au nord-est d'Edmonton, T. N. O. Avec quel dévouement le R. P. se dépense pour cette brave population !

Un correspondant qui signe *Catholicus* adresse à la *Presse* une communication contenant des détails intéressants sur les origines des divers diocèses des provinces maritimes.

L' "influence" exercée à Rome, dit-il, par les nations qui ont du crédit auprès du Saint-Siège est un facteur très-puissant pour obtenir des évêques de leur choix. Ainsi, lorsque le diocèse de Québec a été démembré et que la province de la Nouvelle-Ecosse a été érigée en vicariat apostolique en 1818, c'est l'influence des évêques de l'Irlande, sur la demande de l'abbé Burke, qui a obtenu ce changement et la nomination du pétitionnaire comme son premier évêque. L'évêque de Québec avait, préalablement, demandé un démembrement ; mais il voulait l'érection d'un nouveau diocèse suffragant. Toutefois, il est vrai de dire que Rome laissa à l'évêque de Québec la liberté d'approuver ou de désapprouver cette organisation ; mais ce bon évêque consentit pour satisfaire ses sujets irlandais d'Halifax. Le vicariat apostolique d'Halifax ne comprenait pas 15,000 catholiques lors de son érection.

Les Ecossais de l'île de St-Jean, qui avaient à leur tête l'abbé McEachern, un bien digne homme assurément, demandèrent aussi l'honneur d'avoir un des leurs tout aussi bien que les Irlandais d'Halifax, élevé à l'épiscopat. L'évêque de Québec le fit nommer leur premier évêque. Ainsi, les Irlandais et les Ecossais ont pris racine dans l'Acadie par des influences étrangères et ils ont su conserver le monopole jusqu'à nos jours. Le diocèse de l'île St-Jean ne comprenait pas 16,000 âmes lors de son érection et il comprenait le Nouveau-Brunswick et une partie de l'Etat du Maine.

En 1832, le Nouveau-Brunswick fut divisé de celui de Charlottetown, et érigé en diocèse avec le siège épiscopal à Frédéric-

ton, et l'abbé Dollard, un bon et digne Irlandais, fut nommé son premier évêque; c'est toujours la même influence qui agit. En 1843, le diocèse d'Halifax fut démembre. Les Irlandais voulaient avoir comme évêque Mgr Walsh, un Irlandais, à la place de Mgr Fraser, un Ecossais. Le diocèse d'Arichat, maintenant Antigonish, fut érigé et Mgr Fraser, le "senior," fut envoyé chez ses compatriotes écossais du Cap Breton, et Mgr Walsh prit charge de ses compatriotes irlandais à Halifax. Lors de la division de ces diocèses, il n'y avait pas 20,500 catholiques dans toute la Nouvelle-Ecosse et le Cap Breton. En 1860, le diocèse de Frédérickton fut démembre et St. Jean et Chatham furent érigés en diocèses. Mgr Sweeney fut nommé évêque pour St. Jean et Mgr Rogers pour Chatham.

On voulut faire nommer un Canadien comme évêque de Chatham, mais l'influence irlandaise, sous le haut patronage de Mgr Connolly, triompha. Il y avait environ 80,000 catholiques dans le Nouveau Brunswick à cette époque.

Depuis plusieurs années, Mgr Rogers, fatigué, à la suite d'un long et laborieux épiscopat, demanda un coadjuteur, et il déclara à ses confidants que M. l'abbé Barry était l'homme de son choix. Il le fit son vicaire général, le seul dans son diocèse depuis au-delà de trente ans. En juin 1899, les évêques de la province ecclésiastique d'Halifax se réunirent à Saint-Jean, N. B., et le vicaire général Barry fut mis le premier sur la liste des candidats pour Chatham.—le *dignissimus*—et le choix de celui mentionné à l'avance par Mgr Rogers le constitua son coadjuteur.

Mgr Barry est un digne homme.

A la même réunion épiscopale, Mgr Casey, le choix de Mgr Sweeney, fut aussi nommé comme *dignissimus* et Rome a confirmé le choix. Mgr Barry et Mgr Casey sont d'origine irlandaise. Ainsi, il y a actuellement sept évêques dans la province ecclésiastique d'Halifax, cinq Irlandais et deux Ecossais. La population catholique de ces cinq diocèses est de 287,000, dont au moins 125,000 sont Acadiens-français. Dans le Nouveau Brunswick, c'est-à-dire dans les diocèses de Saint-Jean et de Chatham, il y a 115,000 catholiques, dont 65,000 sont Acadiens.

• Il n'est donc pas surprenant que le fait que les Acadiens ne sont pas représentés dans l'épiscopat frappe l'attention du public, et des Acadiens en particulier. De là l'agitation qui menace de prendre des proportions sérieuses et dangereuses, à plusieurs points de vue. Mais il me semble que la difficulté pourrait se régler à l'amiable en prenant les mêmes mesures qui furent prises comme suit : le démembrement du diocèse de Québec, pour satisfaire les Irlandais; plus tard, l'érection du diocèse de Charlottetown, pour satisfaire les Ecossais; ensuite le démembrement du diocèse d'Halifax, pour satisfaire les Irlandais d'Halifax et les Ecossais du Cap Breton; puis le démembrement du diocèse de Frédérickton, pour les mêmes raisons. N'y aurait-il pas moyen de trouver un diocèse dans la vieille Acadie, et un évêque acadien, afin qu'il représentât les 130,000 Acadiens qui, pour avoir été longtemps patients et résignés, victimes d'un ostracisme odieux et humiliant, ne devraient pas, pour cela, avoir moins de titres à la considération des autorités ecclésiastiques?

Le correspondant ajoute que le choix fait de trois prêtres canadiens-français comme grands vicaires par Mgr Rogers et Mgr Sweeney est l'affaire exclusive de ces évêques et que les Acadiens auraient tort de se montrer mal disposés à cet égard,

Il semble, dit-il, que la bonne diplomatie est de s'allier les Canadiens pour se justifier et se rendre populaire. On ne doit y trouver à redire. Dans la guerre, chaque nation cherche les alliés qui lui conviennent. Quant aux Acadiens, on les connaît; ils ont toujours porté le joug sans murmure, sans révolte et sans résistance. Il ne serait peut-être pas aussi sûr de se fier aux autres nationalités, qui ne sont pas aussi disposées à se soumettre aux autorités lorsqu'elles se croient lésées dans leurs droits nationaux.

Comme on le voit, il y a là un problème dont la solution ira s'imposant de plus en plus. Si les Acadiens sont bien inspirés, ils ne sortiront pas des voies régulières pour arriver au but très légitime qu'ils visent. Il leur faudra sans doute s'armer de patience, mais nous croyons que le choix d'un évêque de leur nationalité ne sera possible que lorsque le terrain aura été suffisamment préparé, et qu'il leur faudra compter sur autre chose que leur influence propre pour y arriver. Ils seraient bien avisés de ne pas repousser, mais d'accepter plutôt avec empressement et confiance, l'alliance que les récentes nominations de grands vicaires ont rendue possible et, ajouterons-nous, désirable.

AUX ETATS-UNIS

Mgr Chapelle, délégué apostolique, et le général Otis sont en désaccord, dit-on. Le premier voudrait que les moines reprennent leurs anciennes paroisses, et Otis est opposé à ce plan. L'affaire sera jugée à Washington.

Voilà, du moins, ce que disent les journaux. Il est certain que Mgr Chapelle a une rude tâche à accomplir aux Philippines, étant donné l'esprit qui anime le gouvernement des Etats-Unis.

Mgr Hennessy, archevêque catholique de Dubuque, est mort hier après-midi à 4 heures 50.

Mgr Hennessy compte parmi les plus grands orateurs et les plus savants théologiens de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis. Son zèle pour la cause de l'éducation l'avait fait surnommer "l'apôtre des écoles catholiques américaines". Son dernier

effort en ce genre a été la fondation, à Dubuque, Iowa, d'un séminaire qui sera l'un des plus importants du pays.

Mgr Hennessy était né dans le comté de Limerick, en Irlande, le 20 août 1825. En 1864, il passa en Amérique et entra au séminaire de Carondelet, près Saint-Louis. Il y fit ses études théologiques et y fut ordonné prêtre le 1er novembre 1850. Il fut d'abord envoyé à New-Madrid, Mo., et il y prit charge d'un territoire de 6,000 milles carrés où il n'y avait pas un pouce de chemin de fer, et il souffrit toutes les fatigues et toutes les privations des pionniers. En 1854, il fut nommé professeur à Carondelet, dont il devint supérieur en 1857. L'année suivante, il se rendit à Rome comme représentant de l'archevêque Kenrick. En 1860, il passa à Saint-Joseph, Mo., où il demeura jusqu'à sa nomination comme évêque de Dubuque, en 1866. Il fut consacré le 30 septembre de la même année par Mgr Kenrick, archevêque de Saint-Louis. On célébra avec grande pompe, en 1891, ses noces d'argent épiscopales. Il fut intronisé comme archevêque le 17 septembre 1895.

Les funérailles du regretté défunt auront lieu jeudi matin à 10 heures. L'oraison funèbre sera prononcée par Mgr Ryan, de Philadelphie, qui, coïncidence extraordinaire, prononça les trois sermons lors de la consécration épiscopale de Mgr Hennessy, lors de ses noces d'argent et lors de son intronisation comme archevêque. Les restes mortels seront exposés à la cathédrale mercredi. Tous les principaux dignitaires ecclésiastiques assisteront à ces funérailles.

Mgr Ryan administrera le diocèse d'ici à la nomination du nouvel archevêque.

Nous avons mentionné dans le temps les négociations qui se poursuivaient en vue du transfert des Trappistes, des provinces maritimes à Medway, Mass. Ces négociations n'auraient pu aboutir, mais on annonce maintenant que le transfert se fera, d'ici à trois mois, à Cumberland, R. I.

Le Frère Murphy vient, dit-on, de s'entendre avec Mgr Harkins, qui lui a procuré un local convenable dans Cumberland. Mgr Harkins cédera aux Trappistes une ferme magnifique de 600 acres, propre à la culture. Le marché n'est pas encore terminé, mais on ne tardera pas à en venir à une conclusion. Il y a actuellement aux Etats-Unis deux monastères de cet ordre, l'un à Gethsémanie, Kentucky, et l'autre, dans l'Illinois.

Le Frère Murphy se propose de retourner dans le Rhode Island vers le 1er avril pour prendre les dispositions nécessaires pour la construction du nouveau monastère.

Les Pères Paulistes ont fait l'acquisition de l'ancien home-
stead Marks, à Winchester, Tenn. Ils y établiront une maison
centrale pour leurs missions dans les Etats du Sud.

AUTRES PAYS

ITALIE.—On sait que le cardinal Jacobini, l'illustre cardinal vi-
caire de Rome qui vient de mourir, a toujours porté aux œuvres ca-
tholiques de Rome un très vif intérêt. Il fonda des sociétés pour
l'enseignement de la jeunesse, des sociétés ouvrières et l'*Unione*
Romano, qui s'occupe des élections municipales et a obtenu sur ce
terrain de grands succès.

Le souci de la prospérité de ces associations l'a préoccupé
jusqu'à la dernière heure de sa vie. Il a laissé en mourant une
lettre adressée au Saint-Père et dans laquelle il le suppliait de
veiller sur toutes les associations catholiques d'Italie et de l'é-
tranger dont il lui exposait la nomenclature et l'historique.

—Sait-on combien il y a de sièges archiépiscopaux dans le
monde? Cent-quatre-vingt-treize sièges archiépiscopaux, dont
cent soixante-quatorze du rite latin et dix-neuf du rite oriental,
et sept cent soixante-seize sièges épiscopaux, dont cinquante-deux
du rite oriental, et dix-sept dits *nullius diocesis*, soit, avec les
sièges patriarcaux de l'un et de l'autre rites, un total de mille
soixante-dix sièges.

Sous le pontificat de Léon XIII, il a été créé deux sièges pa-
triarcaux et treize sièges archiépiscopaux, dix-huit évêchés ont
été élevés au rang d'archevêchés et cent un sièges épiscopaux ont
été créés. Il a été créé en outre trois nouvelles délégations apos-
toliqnes, cinquante vicariats et quarante préfetures. Onze pré-
fctures ont été érigées en vicariats.

Les six cents quatorze sièges archiépiscopaux et épiscopaux
du rite latin qui se trouvent en Europe sont ainsi répartis : Italie,
273 ; France, 84 ; Autriche, 56 ; Espagne, 56 ; Angleterre, 52 ;
Allemagne, 25 ; Russie, 13 ; Portugal, 12 ; Grèce, 7 ; Belgique, 6 ;
Hollande, 5 ; Suisse, 5 ; Turquie (Albanie), 7 ; Roumanie, 2 ; Ser-
bie, 1 ; Bulgarie, 1 ; Montenegro, 1 ; Monaco, 1.

—La Sacrée Congrégation des Rites a approuvé la validité
du procès apostolique des Vénérables Benoite Rencurel, de Gap,
et André Fournet, de Poitiers.

—Il y a eu de grandes démonstrations à Rome en l'honneur de Léon XIII, à l'occasion du 90e anniversaire de sa naissance et du 22e anniversaire de son couronnement. Les membres du Sacré-Collège sont venus, comme d'habitude, présenter leurs hommages au Souverain Pontife, qui leur a répondu par un discours important dont nous donnerons prochainement le texte.

Léon XIII a parlé des manifestations de l'Année Sainte et de celles en l'honneur de Giordano Bruno qu'il a dit inspirées de Satan. Il a terminé en formulant le désir de voir bientôt se rétablir la paix dans le Sud-Africain.

À l'occasion du récent pèlerinage italien, il y a eu aussi de grandes démonstrations en l'honneur du vieux Pape.

On croit qu'à Pâques, il publiera une encyclique sur la paix universelle.

—L'*Allgemeine Zeitung* a publié aujourd'hui les télégrammes échangés entre le Souverain Pontife et l'empereur Guillaume II, à l'occasion du 90e anniversaire de naissance de Léon XIII.

L'empereur Guillaume a écrit :

“ Je prie Votre Sainteté d'accepter mes sincères félicitations à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de votre naissance. Je fais les vœux les plus sincères pour votre santé et votre bonheur, et je prie Dieu qu'il répande toutes ses bénédictions sur Votre Sainteté.”

Le Pape a répondu :

“ Dans les félicitations que Votre Majesté a eu la bonté de Nous adresser à l'occasion du quatre-vingt-dixième anniversaire de Notre naissance, Nous reconnaissons avec plaisir un nouveau témoignage des bienveillants sentiments qui animent Votre Majesté. Veuillez accepter Nos remerciements, de même que les prières que de Notre côté, nous offrons pour la prospérité de Votre Majesté et de toute la famille impériale.”

FRANCE.—Nous avons publié la semaine dernière les énergiques réponses faites à M. Waldeck-Rousseau par les évêques qu'il a spoliés de leur traitement. Voici encore un de ces documents qui établissent avec une netteté indiscutable l'iniquité de l'acte du gouvernement persécuteur. Celui-ci émane de Monseigneur Henri Denéchaud, évêque de Tulle :

TULLE, le 2 février 1900.

Monsieur le président,

S'il ne s'agissait que de mon humble personne et d'un misérable intérêt, je pourrais me taire sans user de mon droit de légitime défense ; mais l'intérêt supérieur de la liberté, de la jus-

tice et de la religion m'oblige à protester contre la mesure qui me frappe. Je le ferai avec la modération qui convient à mon caractère d'évêque et les égards dus à votre haute autorité, mais aussi avec toute ma franchise.

Du reste, je n'ai que deux mots à dire : En *droit* et en *fait*, cette suppression de traitement viole les règles et les principes les plus essentiels de la justice.

En *droit*, parce que vous exercez indûment les fonctions de législateur et de juge, édictant la peine de confiscation, étrange et même contraire à nos lois, et appliquant cette peine arbitrairement, sans aucun pouvoir judiciaire, sans aucune garantie légale ni aucune forme de procès, tant que vous n'avez pas le plus léger titre à disposer de ce traitement attaché à mes fonctions, ou plutôt de cette indemnité strictement due au clergé de France.

En *fait*, parce que dans le cas présent, il n'y avait vraiment rien de délictueux, ni de reprehensible. Ma lettre n'était nullement un acte politique, pas davantage un acte épiscopal. Me croyant dans un pays et sous un régime de liberté, selon mon droit de citoyen, je parlais surtout comme ami, exprimant mes vives sympathies à ces chers et vénérables condamnés, les Pères Assomptionnistes. S'il paraissait en sortir une désapprobation du jugement rendu contre eux, c'était d'une manière bien indirecte et sous une forme bien inoffensive, quoique pourtant les perquisitions et le procès m'aient paru fort étranges.

Aussi votre mesure draconienne m'a vivement surpris ; je ne puis me l'expliquer que par l'intention de comprimer à tout prix l'explosion des sympathies en faveur des Révérends Pères ; mais l'opinion publique est un tribunal ou une force peu compressible, et, après tout, il y a une suprême justice, supérieure à tous les tribunaux humains.

Du reste, Monsieur le président, je n'ai pas à me plaindre. Votre condamnation, lors même qu'elle ne serait pas réparée par des dons toujours spontanés et gracieux, est déjà compensée au centuple par les précieuses sympathies qu'elle m'attire de tous côtés, de mon clergé, de mes diocésains et même en dehors de mon diocèse. Mes vénérés collègues en méritent et en auront bien davantage encore. J'espère que ces sympathies pour les nouveaux condamnés ne paraîtront pas coupables et qu'elles achèveront de prouver l'union fraternelle du clergé séculier avec le clergé régulier, comme j'ai voulu la montrer moi-même.

En terminant, Monsieur le président, qu'il me soit permis d'exprimer un désir.

Puisque le ministre des Affaires étrangères doit, comme vous le dites, par voie diplomatique, communiquer votre décision spatiale au Saint-Siège, il pourrait lui demander si elle paraît conforme au Concordat et respectueuse des droits de l'Eglise. Il pourrait s'informer également si je suis bien, avec un religieux respect, comme mes vénérés collègues en condamnation, pleinement soumis et filialement dévoué au Saint Père.

—L'illégalité des suppressions de traitement est évidente. Le comte de la Barre de Nanteuil vient de la démontrer à nouveau

dans un article où il fait l'histoire du budget des cultes. Il y a là des détails et des faits trop importants pour que nous ne les indiquions pas, malgré la longueur de la citation à faire :

Il y a un siècle, à l'avènement de la Révolution, le clergé fut exproprié de ses biens, et ses biens furent vendus par la nation. Les particuliers qui les possédaient doutaient de la légitimité de leurs droits. Il en résultait que, lorsque pour une cause ou pour une autre, cette nature de bien était mise en vente, leur valeur de vente ou d'échange étant dépréciée, le Trésor public perdait considérablement à chaque transaction puisqu'il ne touchait des droits que sur un prix très inférieur à la valeur normale de ces mêmes biens. Il avait donc le plus grand intérêt à faire monter ces biens à leur valeur vraie, ce qui ne pouvait avoir lieu que si le Souverain Pontife consentait à ratifier l'acte d'expropriation par l'acceptation d'une indemnité.

Les biens du clergé avant la Révolution ont été évalués, d'après M. D. Ervoilé, à plus de 4 milliards. Ils en vaudraient aujourd'hui 12.

Le budget annuel des Cultes, qui n'atteint pas plus de 45 à 48 millions, représente donc un intérêt infime des biens confisqués.

D'après l'estimation de M. Taine, les revenus fonciers de l'Eglise s'élevaient à 80 ou 100 millions de livres et, d'après M. de Foville, à 110 ou 120 millions.

Quant aux dîmes, elles rendaient 123 millions. Elles furent supprimées, et les biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation.

Cette expropriation violente avait jeté le clergé de France dans un si complet dénuement qu'il convenait de remédier à un tel état de choses. Enfin, le gouvernement consulaire étant placé en face d'engagements formels pris par l'Assemblée Constituante en 1789, il lui eût difficile de ne pas tenir compte de ses promesses, dont, dans un instant, nous ferons connaître la précision des termes.

Cette question ayant été exposée au Souverain Pontife, il consentit, dans l'intérêt de l'Eglise, à régulariser la situation, en s'engageant, au nom du clergé de France, à ne jamais inquiéter dans leur possession les acquéreurs des biens de l'Eglise, et en les assurant, qu'ils pourraient désormais en jouir, en toute tranquillité de conscience, à la condition expresse toutefois, que les engagements pris, quelques années auparavant, par l'Assemblée Constituante, seraient scrupuleusement observés.

Or, quels sont ces engagements ?

L'Assemblée nationale a promulgué, le 2 novembre 1789, un décret portant :

Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.

Dans son ouvrage intitulé *La Révolution et le libéralisme*, M. Anatole Leroy-Beaulieu fixe lui-même au chiffre de 153,847,600 livres la rétribution qu'elle promet de payer à l'Eglise de France.

Qu'on le remarque bien, le vote n'est pas l'œuvre d'une assem-

blée cléricale, il est l'acte réfléchi des auteurs mêmes de la Révolution.

Mais les constituants vont plus loin encore, ils ne sont pas satisfaits, ils ne se sentent pas rassurés ; pris de scrupules, ils veulent lier si impérieusement le présent à l'avenir qu'aucune ruse, aucune subtilité, aucun sophisme ne puisse les dégager.

Pour cela, que faut-il ?

Ils insèrent dans la Constitution de 1791 l'article 2 ainsi conçu :

Les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale et au paiement de la liste civile ne pourront être *ni refusés ni suspendus*.

Le traitement des ministres du culte catholique pensionnés, conservés, élus ou nommés en vertu des décrets de l'Assemblée nationale fait partie de la dette nationale.

Vous l'isez bien : de la dette nationale. Plus tard, le gouvernement consulaire intervint et, dans l'article 14 du Concordat, il insère ces mots :

Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

Et pour ce qui est de la propriété des églises et des presbytères et de la liberté des fondations, voici ce que dit encore le Concordat, articles 12 et 16 :

Toutes les églises cathédrales et paroissiales et celles non confisquées, nécessaires au culte, sont données aux évêques ; enfin la liberté de faire des fondations en faveur de l'église est accordée aux catholiques.

Voilà qui est clair. On a stipulé en faveur de l'Eglise de France un droit à toucher une indemnité pour les biens dont elle a été expropriée, droit qu'on peut comparer à celui que le gouvernement de la Restauration accorda, en 1824, aux membres de la noblesse dont on avait également confisqué les biens vers la même époque.

Le clergé de France est donc placé vis-à-vis de l'Etat dans la situation d'un particulier, exproprié pour cause d'utilité publique, en faveur duquel une indemnité a été fixée par l'autorité compétente, qui n'a pas encore reçu l'indemnité promise et auquel tout simplement on servirait une rente infime du capital impayé, en fait, à peine $\frac{1}{2}\%$.

Est-il, en effet, besoin de le dire, si la noblesse a reçu, en espèces, l'indemnité stipulée pour les biens dont on l'avait dépossédée, le clergé n'a pas reçu la sienne ? Donc, elle lui reste due ; et refuser d'en payer au moins la rente et, à plus forte raison, en nier la légitimité, c'est tout simplement commettre un vol ou s'en rendre complice, *en l'approuvant*.

Je sais que certaines personnes, ne tenant aucun compte des faits, prétendent que le clergé reçoit un traitement de l'Etat.

Mais pour recevoir un traitement de l'Etat, il faut que les fonctions donnant droit au traitement soient des fonctions de l'Etat. Or, les fonctions du clergé ne sont que des fonctions spirituelles. Elles ne sauraient ouvrir à l'Etat l'entrée de l'administration ecclésiastique.

— Mais on paye le clergé, dira-t-on, donc les prêtres rentrent dans la catégorie des fonctionnaires publics ?

— Etrange logique. Si pour être chargé d'une fonction civile, il suffit de recevoir une pension du gouvernement ou une rente, tous les pensionnaires de l'Etat seraient des administrateurs ainsi que tous les rentiers !

Qu'on le comprenne donc bien : qui dit fonctionnaire public, dit non seulement un citoyen salarié, mais encore un citoyen appartenant à une administration de l'Etat ; or, les fonctions ecclésiastiques ne relèvent d'aucune administration de l'Etat ; puisqu'elles sont exclusivement spirituelles, les membres du clergé ne sont donc pas des fonctionnaires publics ; ils ne sont vis-à-vis de l'Etat que de simples rentiers, et la rente qu'on leur paye n'est pas plus un traitement que la rente payée à un particulier quelconque.

Cesser de payer cette rente à la personne à laquelle on la doit est tout simplement commettre un vol. Rien de moins.

C'est ce qu'on ne saurait trop redire.

— La campagne antimaçonnique si vaillamment poursuivie, dans la presse et les réunions publiques, va être transportée au Parlement. M. Prache, député de la Seine, celui-là-même qui, croyons-nous, fournit à Georges Goyau les documents sur lesquels celui-ci basa son retentissant article de la *Revue des Deux Mondes*, a demandé à interpeller le gouvernement sur les agissements politiques des fédérations maçonniques et sur les motifs qui amènent le gouvernement à entretenir avec ces associations illégales des relations officielles. Il a accepté le renvoi à un mois de la discussion sur son interpellation, afin de permettre de lui donner plus d'ampleur. Cette discussion devrait être l'occasion d'une belle bataille. Beaucoup commencent à se lasser de la domination de la secte.

M. Prache a dit à un journaliste :

M. Waldeck-Rousseau n'a rien répondu, sinon que l'avalanche des interpellations était une manœuvre de guerre. C'est tout à fait ce qu'on appelle fuir par la tangente.

Mais il faudra bien arriver à s'expliquer. Il faut que nous sachions les raisons qui portent le gouvernement à avoir des relations officielles avec ces associations illégales.

J'entends montrer et démontrer l'organisation purement politique de la Franc-Maçonnerie mise au service du socialisme et des sectaires.

J'entends démontrer, documents en mains, que c'est la Franc-Maçonnerie qui a organisé la fête du Triomphe de la République, que les projets déposés par le Cabinet sont son œuvre et ont été préalablement décidés dans les Loges, que les Loges enfin ont une influence directe sur le choix et l'avancement des fonctionnaires.

Et je citerai des faits aussi édifiants qu'irréfutables.

— Le *Pèlerin de Poray-le-Monial* publie une lettre adressée par le cardinal Perraud, évêque d'Autun, aux évêques étrangers,

pour leur demander de favoriser l'exécution d'un projet déjà béni par Léon XIII. Il s'agit de la réunion à Paray-le-Monial, à l'occasion de l'Exposition, de représentants des nations catholiques venant y renouveler, au nom de leurs patries respectives, l'acte de consécration au Sacré Cœur qui, selon les ordres du Saint-Père, a été accompli en juin dernier pour le genre humain tout entier.

Ce rendez-vous serait fixé au 22 juin prochain, jour même de la fête du Sacré Cœur, et le cardinal Perraud se propose de présider en personne les exercices de cette journée sainte.

— Nous avons donné l'autre jour le texte et l'exposé des motifs du projet de loi par lequel M. Waldeck-Rousseau veut bâillonner les ministres du culte. On lira avec intérêt les commentaires que fait à ce sujet le *Journal des Débats*, dont la nuance politique est bien connue :

Le projet a un double but, dont l'un semble, au premier abord, procéder d'un esprit de mansuétude. Le gouvernement demande, en effet, que l'on substitue, dans l'article 204 du Code pénal, à la peine criminelle du bannissement, une simple peine correctionnelle d'emprisonnement. Mais dans l'exposé des motifs il fait connaître sa véritable pensée, à savoir que la sévérité de la peine actuelle rend, en fait, cet article inapplicable. Il faut ajouter que la nécessité de s'adresser au jury pour en obtenir l'application est décourageante pour le gouvernement qui préfère, lorsqu'il voudra faire condamner des évêques ou d'autres ministres du Culte, n'avoir affaire qu'à des juges à lui.

Voilà l'adoucissement, si l'on peut parler ainsi, que le projet du gouvernement apporte au Code pénal.

Voici maintenant l'aggravation. Le projet crée un délit nouveau, à la charge des ministres du culte. C'est, paraît-il, la sanction des " privilèges " qui sont accordés à ceux-ci, privilèges que l'exposé des motifs néglige de spécifier. Tandis que, d'après la loi actuelle, la critique ou censure soit du gouvernement, soit d'un acte de l'autorité publique, n'est punissable qu'autant qu'elle est contenue dans un écrit public " contenant des instructions pastorales, " de sorte que c'est l'abus du ministère sacré qui est frappé par la loi, le projet déclare aussi passible de la prison " toute critique ou censure dirigée publiquement par les ministres du culte, sous quelque forme que ce soit, contre des actes de l'autorité publique. "

On voit tout de suite la différence. Elle est considérable. Ce n'est plus seulement l'abus du pouvoir ecclésiastique qui est réprimé, c'est toute censure publique, en quelque forme que ce soit, et même en dehors de l'exercice du ministère, qui est visée. Et c'est tout acte quelconque de l'autorité publique, un simple projet, un arrêté de voirie pris par l'administration, dont la simple critique, et même la plus modérée, est interdite, sous peine de prison, aux ministres du culte.

Ainsi, qu'un projet de loi sur le mariage, ou sur toute autre chose qui intéresse les mœurs, soit déposé par le gouvernement :

défense aux ministres du culte de le "critiquer", et s'ils le critiquent, la prison ! Qu'un projet fiscal, comme celui sur le droit d'accroissement, soit présenté aux Chambres : les ministres du culte n'en pourront dire leur avis, sinon pour l'approuver sans réserve, et cela, même hors de l'église et de leur ministère. S'ils se permettent la plus légère objection, la prison ! Si un acte administratif quelconque, relatif à un palais épiscopal ou à un presbytère, provoquait une réclamation de l'intéressé, que celui-ci se garde bien de la rendre publique. Sinon, la prison !

Et, dans le cas même qui vient de se produire, supposez qu'un évêque, frappé d'une suspension de traitement, discute la légalité de cette mesure, et qu'il la critique, même modérément, respectueusement ; s'il publie ses observations dans une brochure ou dans un journal, la prison !

Et cette loi draconienne vise tous les ministres du culte en général. Bien qu'ils ne soient pas privés de leurs droits civiques, encore qu'ils soient électeurs et éligibles, qu'ils puissent être candidats aux mandats électifs, que l'on ait vu des évêques siéger dans le Parlement, et que l'on distingue encore des soutanes sur les bancs de la Chambre, ces citoyens, ces candidats, ces députés n'auront la liberté de "critiquer" quelque acte que ce soit du gouvernement ou de l'administration. L'exercice de leurs droits politiques et de leurs mandats en sera gêné, comme on peut le croire. N'importe ! La prison ! la prison !

On jugera, par ces exemples, du degré de libéralisme auquel nos ministres se sont élevés en rédigeant leur projet de loi, et jusqu'où ils portent le respect des droits de leurs concitoyens, lorsque ceux-ci sont habillés d'une certaine manière. Où Napoléon Ier a flechi, eux ne faiblissent pas, et, s'ils sont écoutés, le Code pénal, depuis près d'un siècle trop indulgent, sera enrichi de nouvelles rigueurs.

Il nous semble que les amis du gouvernement ne lui savent pas assez de gré de son énergie singulière. Cet emprisonnement éventuel des évêques et des curés, pour cause de critique, ne les réjouit qu'à moitié. Ils souhaiteraient autre chose. La déposition des évêques critiques par une décision du gouvernement leur sourirait davantage. Ils rêvent sans doute de voir renaître les jours des prêtres insermentés et des messes secrètes.

—Le cardinal Langénieux, l'illustre archevêque de Reims, dont nos lecteurs connaissent la belle étude sur les *conséquences funestes de l'athéisme en France*, vient de publier une magnifique lettre dans laquelle il dénonce le projet gouvernemental qui vise la liberté d'enseignement. Nous en reparlerons.

ANGLETERRE.—Le cardinal Vaughan a interdit à ses prêtres d'administrer les sacrements à M. Saint Georges Mivart, tant qu'il n'aura pas fait une profession explicite de foi catholique.

—La *British Catholic Union* s'est émue de ton des articles de l'*Osservatore Romano* au sujet de la guerre sud-africaine, articles qu'elle estimait de nature, vu que ce journal passe en certains

milieux pour l'organe du Saint-Siège, à faire croire aux Anglais que le Pape les déteste, et a demandé des explications au Saint-Siège à ce sujet. La réponse du cardinal Rampolla au duc de Norfolk, qui s'était fait l'interprète de l'union, a été absolument ce à quoi celui-ci devait s'attendre. Très cordiale dans la forme elle affirme que l'*Osservatore Romano* ne publie qu'une colonne dont le Saint-Siège prenne la responsabilité—c'est une colonne de nouvelles religieuses—et que les rédacteurs de ce journal sont seuls responsables des opinions et jugements politiques qu'ils émettent. Une déclaration de ce genre a été faite tout récemment par l'*Osservatore Romano* lui-même et nous l'avons notée. La nouvelle déclaration du cardinal Rampolla n'aura pour effet que de porter d'une façon plus retentissante ce fait à la connaissance du public anglais. C'était probablement l'effet cherché par l'Union.

L'éminent secrétaire d'Etat pontifical termine sa lettre en affirmant que le Saint-Père porte toujours à l'Angleterre le très grand intérêt dont il a jusqu'ici donné tant de preuves et que, comme vicaire du Dieu de Paix, son plus ardent désir est de voir cesser la lutte fratricide qui coûte à la nation anglaise tant de victimes.

ALLEMAGNE.—Le télégraphe nous apporte cette nouvelle que tous les catholiques salueront avec bonheur :

La Chambre Haute de la diète de Bade vient d'adopter, par un vote de 30 contre 22, un bill admettant de nouveau tous les ordres religieux dans le territoire du Grand-Duché.

L'adoption de cette mesure mettra probablement fin à une longue agitation qui n'a cessé de troubler le Grand-Duché depuis que la loi impériale de 1879 a été mise en vigueur. Les deux-tiers de la population de Bade sont catholiques. Lors de l'expulsion des Dominicains, des Jésuites, des Augustins, il s'éleva des protestations énergiques et il fut immédiatement question de les rap-peler.

IRLANDE.—Le nouveau parti irlandais uni a décidé de faire une campagne active pour obtenir que l'Angleterre rende justice aux Irlandais catholiques, en matière d'éducation universitaire.

POLOGNE.—La *Croix* publie cet appel, qui donne d'intéressants renseignements sur la situation religieuse dans la Pologne autrichienne :

Une œuvre très importante au point de vue de la régénération catholique de la Pologne a été fondée, il y a quelques années, à Cracovie, en Autriche : une école apostolique pour former les membres du clergé, et une école normale d'institutrices pour le peuple. En un mot, c'est la préparation des futurs éducateurs des masses.

C'est le premier effort de ce genre tenté dans un milieu généralement défiant à l'égard de telles œuvres. La réaction contre le faux libéralisme ne fait qu'y commencer. On sait combien les juifs sont influents en Autriche, et la Pologne autrichienne, tout spécialement, est considérée par les juifs du monde entier comme une proie qui ne saurait leur échapper (ils y forment plus du neuvième de la population) ; aussi le fameux Hirsch l'a-t-il gratifiée de plusieurs fondations scolaires où les enfants chrétiens eux-mêmes sont forcés d'entendre des maîtres juifs en vertu de l'obligation imposée par des lois franc-maçonnaises—sans qu'il y ait comme en France des écoles libres à côté.

Quand on sait que l'esprit juif et les principes du "libéralisme" se tiennent et développent l'indifférence religieuse, il est vraiment à craindre que cet esprit ne réussisse à y acquérir un centre d'action d'où il ne pourra être délogé, et d'où il pourra rayonner jusqu'en Occident.

C'est donc une œuvre vraiment catholique et française que d'aider par nos ressources à combattre un mal dont nous ne sentons que trop les blessures.

Les personnes qui comprennent combien la conservation de la foi en Pologne importe aux intérêts de Dieu et de l'Eglise—sans parler d'anciennes sympathies jamais éteintes—voudront bien adresser leurs offrandes au *R. P. Ladislas Orpizewski, supérieur de la Mission polonaise à Paris, rue Saint-Honoré, 263.*

NATAL.—M. Bird, l'un des principaux fonctionnaires du Natal, vient d'adresser aux journaux catholiques anglais une lettre par laquelle il sollicite des secours pour les religieuses catholiques de la partie anglaise de l'Afrique du Sud qui a beaucoup souffert de la présente guerre. Les Boers leur ont causé de grands dommages dans le Natal.

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE.—On annonce la mort de Mgr Castellanos, archevêque de Buenos-Ayres.

5 mars 1900.